

Rapport de la séance de commission chargée de l'étude du rapport-préavis 2021/28

**Piscine de Bellerive et rives du lac :**  
**Réponse au postulat de M. David Raedler**  
**« Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et tous »**  
**et à la pétition de M. Bertrand Dumusc**  
**« Pétition Bellerive Lausanne**  
**Lac et piscine en harmonie de mai à septembre**  
**Ne changeons rien »**

Lundi 7 juin 2021, 11h, Bellerive-plage

Présidente-rapportrice :	Mme	Sara Soto
Membres :	Mmes	Muriel Chenux Magali Crausaz, rempl. M. A. Hubler Christine Goumaz Anita Messere Françoise Piron Christiane Schaffer
	MM.	Jean-François Cachin Valentin Christe Gianfranco Gazzola, rempl. Mme C. Devallonne Dinballi Ilias Panchard
Excusé	M.	Namasivayam Thambipillai
Municipalité	MM.	Oscar Tosato Directeur sports et cohésion sociale Patrice Iseli, chef du service des sports Christian Barascud, gérant des piscines et patinoires
Rédacteur du procès-verbal	M.	Nicolas Pittet, adjoint au chef du service des sports

**Rappel**

Le postulat de Monsieur David Raedler demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de rendre l'accès à Bellerive-Plage gratuit. La pétition de Monsieur Dumusc a été déposée en réaction au postulat de M. Raedler et demande le maintien de la situation actuelle.

La Municipalité, dans sa réponse aux 2 objets, expose les variantes suivantes :

- Modèle 1 : Bellerive-Plage aujourd'hui
- Modèle 2 et 2bis : Uniquement une piscine
- Modèle 3 et 3bis : Marzilibad sur les bords du Léman

La Municipalité propose le statu quo.

**Discussion : commentaires et questions des Commissaires et réponses de la Municipalité**

- L'accès payant permet des services de meilleure qualité et notamment :
  - o Le nettoyage du lac et particulièrement des objets susceptibles de blesser les baigneurs (bois flotté et autres objets charriés par le lac)

- La surveillance de baignade
- L'assistance et particulièrement aux aînés et personnes à mobilité réduite
- L'accès est payant mais les tarifs pratiqués restent très bas
- Bellerive-plage est le lieu privilégié pour ceux qui n'ont pas les moyens de partir en vacances
- Bellerive-plage représente une offre complémentaire à ce qui est proposé ailleurs le long des rives lausannoises, un lieu où tous les publics peuvent se retrouver dans un cadre sécurisé
- La restriction de l'accès aux rives du lac impose le passage par l'avenue de Rhodanie
- La formule marche, pourquoi en changer ?
- Pour certains, il y a violation de la loi sur l'aménagement du territoire, LAT, pour d'autres non car il n'y a pas accaparement à des fins privées, mais usage public des lieux
  - Réponse de la Municipalité : l'accès actuel de la piscine de Bellerive ne contrevient effectivement pas à la LAT ; les contrevenants sont les propriétaires qui empêchent le passage pour les réserver à des fins strictement privées (p. ex. à Villette ou Préverenges)
- Modèle 2 : séparer le périmètre de la piscine des rives donne une impression de cage
- Modèle 3 : l'accès libre aux rives entraînerait des conflits d'usage (entre baigneurs, promeneurs, cyclistes, etc.)
- Modèle 3 : Au vu de l'important déficit généré par ce modèle, il pourrait être possible d'augmenter le prix des prestations comme celles de la restauration
  - Réponse de la Municipalité : l'augmentation des prix ne saurait combler le différentiel entre les tarifs actuels et la gratuité
- Au vu des avantages et inconvénients de chaque scénario, de nombreux commissaires se mettent d'accord sur l'idée d'une passerelle à l'image de la « Cassiopée » à Zurich (Cassiopeiasteg – 284m de long et 2.8m de large), bon moyen pour ouvrir l'accès aux rives du lac tout en maintenant le niveau de sécurité et de qualité des prestations actuel de la piscine ; cette proposition pourrait faire l'objet d'un postulat *ad hoc*
  - Réponse de la Municipalité : la passerelle est une possibilité à retenir ; des études avaient à l'époque déjà été menées et abandonnées pour des questions de coût
- Les utilisatrices et utilisateurs de Bellerive-Plage ont-ils été associés à la réponse municipale ?
  - Réponse de la Municipalité : non, la Municipalité n'a pas organisé de démarche participative, cependant, le dépôt du postulat et de la pétition ont déclenché un flot de réactions demandant le statu quo

#### **Autres informations/commentaires de la Municipalité**

- La Municipalité tente d'avoir une vision globale de l'aménagement des rives du lac et pour ce faire, a monté il y a quelques années, un groupe de travail interdisciplinaire
- La baignade ailleurs le long des rives du lac est en train de se développer
- Bellerive-Plage fait indéniablement partie de l'offre touristique de la ville
- Les employés de la piscine sont inquiets des conséquences sur leur travail du modèle 3
- Ce débat ne doit pas faire oublier l'ensemble des actions menées à Bellerive-Plage et dans toutes les piscines publiques lausannoises, afin de rendre les lieux attractifs au plus grand nombre et répondre aux attentes des familles, aînés et handicapés

#### **Vote**

Les 2 conclusions sont acceptées par 9 oui, zéro non, 2 absentions

La rapportrice : Sara Soto